

Agirc-Arrco

Le 6 octobre 2022

retraités et salariés du privé, reprenons la main !

Pouvoir vivre dignement de ses retraites de base et complémentaire
la principale exigence sociale des retraités
comme de la majorité des salariés et de leurs familles

Le Medef et les organisations syndicales de l'Agirc-Arrco se réunissent en Conseil d'administration, le 6 octobre, pour définir le montant des valeurs d'achat et de service des points, qui **constituent le montant de la retraite complémentaire du retraité.**

À ce jour, les 13,2 millions de retraités du secteur privé (Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, Alliance professionnelle Ircem, Klesia, Apicil...), relevant d'un régime unique de retraite, l'Agirc-Arrco, **n'ont toujours pas de revalorisation** de leur retraite complémentaire.

En regard d'une inflation à 6,1 % en juillet, ce ne sont pas les 4 % d'augmentation des retraites du régime général, que M. Macron octroie avec son cortège de mesurette, qui vont permettre aux retraités de vivre dignement de leurs retraites.

Le Medef n'a de cesse de **fragiliser le rendement des points**. Pour l'Arrco, le rendement est passé de 9,58 % à 5,81 % et celui de l'Agirc de 9,82 % à 5,81 %, entre 1990 et 2019. En 30 ans, le rendement a chuté de 40 %.

Des raisons pour agir

- Le niveau d'inflation impacte gravement le niveau de vie des retraités. L'indice des prix

à la consommation a augmenté de 0,3 % en juillet, soit une variation sur un an de plus de 6,1 %. Les prévisions de l'INSEE se situent **autour de 8 %** d'ici la fin de l'année ;

- Depuis 2011, la pension moyenne des employés a diminué de 8,4 % et celle des cadres de 17,9 % (chiffres Agirc-Arrco) ;
- L'Agirc-Arrco sert de « cheval de troie » aux objectifs de réforme des retraites de M. Macron et du patronat. Ils veulent instaurer « une règle d'or » dans la gestion des retraites avec **la mise en place d'une retraite à points**, un développement de **la capitalisation** et la transformation d'un régime de base à « prestations définies » en un régime à « **cotisations définies** ».

Tout au long de leur carrière, les salariés du secteur privé cotisent et se constituent des droits à la retraite complémentaire en accumulant des « points d'achat ».

Ce n'est qu'**au moment de faire valoir leurs droits** à la retraite que les salariés **en connaissent le montant** avec la transformation des points accumulés en montant, selon la valeur du « point de service » en cours à cette date.



Deux éléments arrêtés chaque année influent sur le montant des pensions :

- La valeur du point d'achat au moment de la cotisation (17,4316 € pour 2022) ;
- La valeur de service du point au moment de la liquidation de la retraite (1,2841 € en 2022).

C'est le **rapport** entre ces 2 éléments qui définit le **taux de rendement** et qui **impacte l'évolution du montant de la retraite** perçue.

Depuis 2016, la revalorisation des retraites complémentaires ne répond pas à la dégradation du pouvoir d'achat (entre 2014 et 2017 = 0 sur 4 ans, 2018 = + 0,6 %, 2019 = + 1 %, 2020 = 0 %, 2021 = 1 %) soit **une perte moyenne de 2,5 mois**. Cela a un impact plus conséquent pour les petites pensions.

Depuis des mois, les retraités **se mobilisent pour une revalorisation** qui tient compte de l'inflation et de l'évolution moyenne des salaires.

L'UCR-CGT revendique au 1^{er} novembre 2022 :

- La revalorisation des retraites Agirc-Arrco de 6,1 % ;
- Le rattrapage de 1 % pour l'année 2021 au regard de l'inflation ;
- La suppression de la sous-indexation de 0,5 % ;
- La suppression de la cotisation dite « d'équilibre » de 1 % ;
- La suppression du malus de 10 % imposé sur 3 ans pour ceux qui prennent leur retraite avant 63 ans ;
- La prise en compte des points retraites dès le premier euro cotisé.

L'Agirc-Arrco a les moyens d'y répondre. Mais il y a lieu de **redéfinir ses objectifs et ses critères de gestion** dominés par les choix financiers du Medef et du Gouvernement.

Les résultats de **l'exercice 2021 sont au vert**, avec 2,6 milliards d'euros et plus de 6 milliards de réserves. Ce sont plus de 70 milliards, soit plus de 10 mois de prestations.

L'Agirc-Arrco est devenu **un fond de pension** qui place l'argent des retraités dans **l'achat d'actions et d'obligations** sur les **marchés financiers et la Bourse**. En 2021, ce sont 661 millions d'euros d'intérêts amassés.

C'est l'argent des retraités et des salariés !

**L'Agirc-Arrco doit être
au service de l'amélioration
de la couverture des besoins et
en priorité l'augmentation des pensions.**

Ce n'est que justice sociale !

Pour l'UCR-CGT, la **convergence revendicative** avec l'**augmentation des salaires et des pensions**, et l'**obtention d'emplois qualifiés**, reste au centre des **mobilisations et des actions** avec les salariés actifs.

retraité, actif, je manifeste

**Le 6 octobre 2022 à 13h
devant le siège de l'Agirc-Arrco
16 - 18 rue Jules César - Paris 12^e**

